



FICHE DE PRESSE

23 octobre 2013

Jeudi 24 octobre 2013 à 17h **Signature d'un protocole d'échange de terrains, entre l'Etat** **et l'agglomération d'Agen, permettant l'extension de l'agropôle**

La signature de ce protocole, par les représentants de l'Etat et de l'agglomération d'Agen, officialise l'échange de terrains entre le ministère de la défense et l'agglomération. L'objectif principal est de permettre l'extension de l'agropôle pour favoriser le développement économique de la filière agroalimentaire, tout en maintenant les capacités opérationnelles des militaires du 48^{ème} régiment de transmission.

Cet échange concerne un terrain situé sur les territoires des communes d'Estillac et du Passage d'Agen d'une superficie de près de 22 ha, propriété de l'Etat contre un terrain d'un peu plus de 25 ha, comprenant une maison et ses annexes situées sur la commune de Brax, propriété de l'agglomération d'Agen. Le ministère de la Défense conserve près de 5 ha sur la commune d'Estillac, ainsi que le stand de tir qui ne peut être reconstruit, en raison de l'importance du coût.

Dans le cadre de ce dispositif, l'agglomération d'Agen s'engage à réaliser un certain nombre de travaux sur le terrain de Brax pour répondre aux des besoins des militaires. Une partie de ces travaux, notamment la reconstitution de la ciblerie, du parcours d'audace et la clôture du terrain militaire d'Estillac, sera financée par le ministère de la défense.

L'Agropôle abrite, sur une surface de 32 ha, 126 entreprises employant 2434 salariés. Chaque année, 1/8^{ème} des emplois industriels du département sont créés sur le site. En raison d'un manque de foncier, il devenait très difficile de faire face à de nouvelles demandes d'implantation d'entreprises. Le 20 septembre 2012, l'Etat a vendu 3 parcelles à la communauté de communes du canton de Laplume en Bruilhois. Ces terrains ont permis l'installation de l'entreprise Pilpa-Boncolac. D'ici 2025, date à laquelle la nouvelle zone d'activité devrait être entièrement occupée, il est possible d'envisager la création de 1 000 à 1 500 emplois.

L'État, au titre des dotations de développement rural et d'équipement des territoires ruraux, est intervenu depuis 2009 pour soutenir financièrement l'extension d'agropôle à hauteur de 0,6M€.

Cette signature, fixée le jeudi 24 octobre à 17h, est organisée à l'agropôle au lieu dit « Saylat » (anciens bureaux de la communauté de communes du canton de Laplume en Bruilhois).

CONTACTS PRESSE

Marie-Claude BOUSQUIER
☎ 05 53 77 61 82 ou 06 73 56 75 50
marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr

Joëlle MEURISSE
☎ 05 53 77 61 83
joelle.meurisse@lot-et-garonne.gouv.fr

www.lot-et-garonne.gouv.fr